Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170301-060217-1-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017

DEPARTEMENT DES YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES

Arrondissement de Saint-Germain-en-Laye

Siège : Mairie de Marly-Le-Roi
Correspondance : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

SEANCE DU 6 février 2017

PUBLIE LE : 1er mars 2017

Délibération n°060217-1 : Approbation du Procès verbal de la séance du 19 decembre 2016.

L'an deux mille dix-sept, le six février à dix-neuf heures, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le trente et un janvier, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-Philippe SCHWEITZER**, Président du Syndicat Intercommunal.

SEANCE DU 6 FÉVRIER 2017

Présents

LOUVECIENNES	Jean-Philippe SCHWEITZER, PRESIDENT Laurent FAULLIMMEL, DELEGUE TITULAIRE Philippe DELARUE, VICE-PRESIDENT
MARLY-LE-ROI	Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE Jean-François PERRAULT, VICE-PRESIDENT

Absents excusés

LOUVECIENNES	Lydérick WATINE, DELEGUE TITULAIRE
MARLY-LE-ROI	Stéphanie THIEYRE, DELEGUEE TITULAIRE

Communes non représentées

Nombre de communes	:	**2**
QUORUM	:	**5**
Délégués présents	:	***5***
Délégués comptant pour le vote	:	***5***

MUSEE PROMENADE / CS–060217-1

Accusé de réception en préfecture
078-257802132-20170301-060217-1-DE
Date de télétransmission : 01/03/2017
Date de réception préfecture : 01/03/2017

OBJET : APPROBATION DU PROCES VERBAL DU COMITE DU 19 DECEMBRE 2016

RAPPORTEUR : Monsieur le Président

Considérant que le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016 a été transmis aux conseillers lors de l'envoi du dossier.

LE COMITE,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité :**

APPROUVE, sans ajout ni modification, le procès-verbal de la séance du 19 décembre 2016.

Fait à Marly-le-Roi, le 01 MARS 2017

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture et de l'affichage le 01 MARS 2017

Pour Extrait Conforme

Jean-Philippe SCHWEITZER
Président du Syndicat Intercommunal